

Affrontements entre policiers et médecins: Louh n'avait pas connaissance ses faits

Écrit par Fadila.H

Vendredi, 05 Janvier 2018 19:17



Dans une déclaration à la presse en marge d'une séance plénière au conseil de la Nation consacrée aux questions orales, le ministre de la justice, garde de sceau, Tayeb Louh, a indiqué qu'à propos des actions en justice que les médecins résidents pourraient avoir introduits contre les forces de l'ordre à la suite des affrontements survenus lors du sit-in, mercredi, à l'Hôpital Mustapha Bacha, M. Louh a affirmé n'avoir pas connaissance des faits soulignant que "le respect des droits de l'Homme forme un tout indissociable. S'il y a une affaire, elle sera traitée conformément à la loi".

Louh a appelé la famille médiatique à "accompagner les réformes profondes dans le secteur de la Justice exécutées sous la supervision directe du président de la République qui a souligné la nécessité de garantir les libertés, de respecter la dignité du citoyen et de rétablir la confiance en l'institution judiciaire". Ajoutant que "les slogans politiques qui critiquent la performance de la justice n'ont pas d'impact sur l'orientation des réformes".

Le ministre a cité les principales réformes introduites actuellement concernant l'amendement du code de procédure pénale, le projet de loi récemment adopté par le conseil des ministres qui prévoit de nouvelles dispositions favorisant l'accès des personnes, en dépit des peines inscrites sur leurs casiers judiciaires, au travail au sein d'établissements publics ou privés, tant que la peine prononcée n'est pas incompatible avec la nature du travail dont elles sont investies ainsi que le projet de loi relatif à la protection des données à caractère personnel.

M. Louh a plaidé pour "l'adoption d'une politique pénale basée sur la prévention en matière de lutte contre la criminalité et les valeurs morales", relevant un "accroissement des crimes de mœurs tels que la diffamation avec près de 4000 crimes".

S'agissant des affaires liées à l'évasion fiscale, le ministre a fait savoir que les juridictions "traitent quotidiennement les affaires soumises par les services des douanes, des impôts et autres".